

"PÔLE EMPLOI" LAISSE PLACE



À "FRANCE TRAVAIL"

Fini Pôle Emploi ! Le service public en charge de l'emploi s'appelle désormais "France Travail". La terminologie choisie par le gouvernement en dit long sur ses intentions. Ça signifie que le gouvernement considère que les chômeurs ne veulent pas travailler, donc il faut les mettre au travail, au lieu de les accompagner vers l'emploi. Ce changement d'appellation cache une refonte du service public, qui vise à atteindre le plein emploi. Cette notion semble utopique dans de nombreuses régions ultramarines, eu égard à leurs taux de chômage actuels. Voyons en détails ce qui va changer, avec cette réforme.

BYE-BYE PÔLE EMPLOI BONJOUR FRANCE TRAVAIL

D'abord Agence nationale pour l'emploi (ANPE) en 1967, puis Pôle Emploi à partir de 2008, le service public en charge de l'emploi s'appelle désormais France Travail ; le changement de nom est intervenu le 1er janvier 2024.

Cette transformation est l'œuvre du nouveau directeur général, Thibaut Guilluy, nommé le 21 décembre dernier, qui a piloté, pendant près d'un an, le travail de préfiguration à la demande d'Olivier Dussopt, ministre du Travail du Plein-emploi et de l'Insertion.

L'objectif est de garantir un meilleur accompagnement et des services plus adaptés aux besoins des personnes sans emploi et des entreprises qui recrutent, sur l'ensemble du territoire. Il s'agira, selon ce qui est annoncé, de renforcer la coopération avec l'ensemble des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

DES SANCTIONS EN CAS D'INACTIVITÉ

La première mission de France Travail est de mieux coordonner tous les acteurs de l'emploi sociale : Pôle Emploi, les Missions locales qui accompagnent les jeunes, Cap Emploi qui s'adresse aux personnes handicapées, les Départements qui œuvrent auprès des allocataires du Revenu de solidarité active (RSA), ainsi que les services de l'État et les autres collectivités territoriales. France Travail se veut une porte d'entrée unique pour tous les publics.

Deuxième mission : doubler les contrôles de la recherche d'emploi, avec un nouveau régime de sanctions. D'ici à 2025, au plus tard, l'ensemble des demandeurs d'emploi sera inscrit à France Travail. Tous signeront un "contrat d'engagement", dans lequel sera défini le suivi individualisé de la personne. En cas de non-respect du contrat, la personne risquera une radiation.

À partir de 2025, les bénéficiaires du RSA devront, eux, s'acquitter "d'au moins quinze heures" d'activité hebdomadaire pour toucher leur allocation ; passer son permis de conduire, faire un stage d'immersion dans une entreprise, participer à des ateliers collectifs de technique de recherche d'emploi... sont autant de démarches qui témoignent de l'activité du demandeur.

Un nouveau régime de sanctions a été mis en place, afin de suspendre temporairement le versement de l'allocation, en cas de non-respect de cette règle. La somme pourra être versée rétroactivement, si la situation est régularisée, dans une limite de trois mois.

Et cela n'est qu'une première étape, avant une possible suppression totale, ou partielle, de la prestation.

Pour Force Ouvrière, les attaques contre le monde du travail se poursuivent avec France Travail. Les plus précaires sont davantage précarisés. Les actifs privés d'emploi sont attaqués depuis pas mal de temps, puisque les allocations-chômage ont déjà diminué. Le gouvernement actuel veut s'attaquer encore aux seniors, c'est-à-dire à ceux qui avaient droit à plus de 27 mois d'allocations ; maintenant, on veut réduire cette durée à 18 mois, comme pour les autres. Concernant le RSA, on veut contrôler les plus pauvres et les obliger à avoir un job de misère ou un travail gratuit.

Pour FO, c'est une attaque frontale contre l'ensemble du monde du travail.

UN OBJECTIF DE RÉDUCTION DU CHÔMAGE

Via la nouvelle instance, qui va donc progressivement regrouper Pôle emploi, les missions locales, ainsi que les services départementaux notamment, le gouvernement espère réduire le taux de chômage d'ici à 2027. L'objectif du second quinquennat d'Emmanuel Macron est de passer la barre des 5%.

Si vous êtes bénéficiaire de l'allocation-chômage, elle vous sera désormais versée par France Travail, dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. L'actualisation mensuelle se fera toujours de la même façon. Les conseillers continueront d'accueillir les personnes inscrites, dans les mêmes locaux. Et si vous êtes entrepreneur, la publication des offres d'emploi se fera selon les mêmes modalités qu'actuellement. Votre compte reste le même.

© Snetaa - Force Ouvrière

